

Commune de Geudertheim
Plan local d'urbanisme - Modification simplifiée n°1
Mise à disposition du public

Objet : Ajout d'une exception relative aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif concernant l'obligation générale de disposer de fenêtres plus hautes que larges.

Pour ce faire la commune engage une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme.

Le dossier de modification simplifiée sera tenu à la disposition du public **du lundi 21 septembre 2020 au mercredi 21 octobre 2020 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi et mardi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Mercredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

Pendant toute la durée de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Maire par voie postale ou électronique à l'adresse suivante : ms1@geudertheim.fr

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://www.geudertheim.fr/>